

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision n° : INF-GEN-2014-137		Date : 14/ 11 / 2014
Direction : Des infrastructures		FPD remplaçant FPD # :
Service : Du génie	et datée du :	
Objet : Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques - Réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis – Programme d'aide financière - Choix de l'alternative quant au mode de financement; - Autorisation de poursuivre la phase de l'étude d'avant-projet.		

ÉTAT DE LA SITUATION (situation / problème) :

RES-09852 : Réfection complète des rues Dorimène-Desjardins et St-Louis (entre la rue Saint-Antoine et la Côte-du-Passage)

Montant prévu au projet PTI en 2014 : 2 263 000 \$

Le conseil de la Ville, lors de la séance du 15 septembre 2014, par la résolution CV-2014-08-57 :

- Demandait à Hydro-Québec de considérer la demande de la Ville au Programme d'aide d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec ou tout autre programme qui remplacerait celui-ci dans le cadre du projet de réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (secteur Lévis);
- Confirmait l'engagement de la Ville dans le projet et le programme d'enfouissement et refusait l'étude préliminaire qui a été déposée par Hydro-Québec, puisque celle-ci devra faire l'objet d'une révision selon les nouvelles modalités.

Le conseil de la Ville, lors de la séance du 20 octobre 2014, par la résolution CV-2014-09-67 :

- Acceptait la portion technique du rapport d'étude préliminaire préparé par Hydro-Québec et portant le numéro DCL-21555708 relatif au projet d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques, dans le cadre de la réfection de la rue Dorimène-Desjardins et rue Saint-Louis (secteur Lévis);
- Autorisait Hydro-Québec, Bell et Vidéotron à poursuivre ce projet en débutant la préparation de la phase d'études d'avant-projet;
- Optait pour le choix deux quant au partage des responsabilités relatives aux ouvrages civils, tel qu'il est exposé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-118-R-1.
- S'engageait auprès d'Hydro-Québec, Bell et Vidéotron à défrayer les frais encourus advenant l'abandon du projet par la Ville.

Afin de pouvoir débiter l'ingénierie d'avant-projet, la Ville doit déterminer son choix quant au mode de financement relatif au traitement des coûts à engager. Hydro-Québec a proposé les alternatives suivantes dans une lettre transmise le 12 novembre jointe à l'annexe 1 de la présente fiche de prise de décision:

Alternative 1 : Poursuivre le projet selon les modalités du programme *Embellir les voies publiques* pour lesquelles Hydro-Québec assume les coûts électriques aériens et souterrains et la Ville prend en charge les coûts de mise en place des ouvrages civils relatifs à la ligne souterraine.

Alternative 2 : La Ville retient temporaire son projet et attend l'annonce prochaine des nouvelles modalités du programme d'enfouissement *Embellir les voies publiques*. Ce programme visera des projets dont les ouvrages sont prévus en 2016.

Le Service du génie recommande l'alternative 1 puisque l'alternative 2 est pour des travaux qui seront réalisés en 2016 alors que les travaux d'enfouissement doivent être complétés en 2015. Il est important de mentionner que la date limite du programme d'aide financière FCCQ pour engager des dépenses admissibles pour les infrastructures (conduites et voirie) est le 31 décembre 2015.

De plus, Hydro-Québec n'est pas en mesure actuellement de confirmer l'acceptation de notre projet dans le cadre de l'alternative 2.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages / inconvénients / impacts) :

FINANCEMENT (coûts / poste budgétaire / impacts budgétaires 2014-2015-2016):

Coûts	Impacts	2014	2015	2016
-------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires : oui non

Commentaires :

Financement déjà autorisé par :

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____

Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____

Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____

Autre (spécifier) : Excédent de fonctionnement

02-973-20-411 extra-comptable CV14008400 Honoraires professionnels (Montant autorisé de 200 000\$)
résolution CV-2014-00-84

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : oui non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : Nous sommes en attente d'un nouveau programme d'aide financière de la part d'Hydro-Québec.

Signature du responsable
d'activité budgétaire: Sebastien Bedard

Date : 14 / 11 / 2014

ÉCHÉANCIER (étapes / dates / justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date) :

Pour être en mesure de respecter l'échéancier (fin des travaux en 2015), il est impératif que le conseil de la Ville adopte dès maintenant une résolution municipale demandant à Hydro-Québec et aux autres fournisseurs d'utilités publiques de débiter la préparation des plans et devis.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne Date (J/M/A) Champ de compétence

--	--	--

RECOMMANDATION (énoncé) :

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville:

- D'opter pour l'alternative 1 quant au mode de financement, tel qu'il est exposé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-137;
- D'autoriser Hydro-Québec, Bell et Vidéotron à poursuivre le projet en débutant la préparation de la phase d'études d'avant-projet.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES.

Liste des pièces jointes : *Annexe 1 : Mode de financement proposé par Hydro-Québec*

Préparé par : <u>Sébastien Bédard, ing.</u> <i>Sébastien Bédard</i>		Titre d'emploi : Conseiller technique en gestion de projets infrastructures	
Recommandé par :			
<i>Dany Lachance</i>		<i>Louis Audet</i>	
Dany Lachance, ing. Coordonnateur aux infrastructures		Louis Audet, ing. Chef du Service du génie	
Commentaires :			
Signature de la direction: <i>[Signature]</i>		Date : 19/11/2014	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :	
Signature de la Direction générale: <i>[Signature]</i> Date : 2014/11/19	



Une division d'Hydro-Québec

Montréal, le 12 novembre 2014

Monsieur Sébastien Bédard
Conseiller en gestion de projets
Service du Génie
Ville de Lévis
1135, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Claudine Bouchard
Directrice - Gestion des processus et soutien aux opérations
Programme d'enfouissement
2, complexe Desjardins, tour Est, 15^e étage
C.P. 10000, succ. Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7
Tél. : (514) 879-4100, poste 6214
C. élec. : bouchard.claudine.h@hydro.qc.ca

Objet : Projet d'enfouissement rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis

Monsieur Bédard,

Pour faire suite à vos récentes discussions téléphoniques tenues auprès de notre service d'ingénierie de Québec, nous vous transmettons notre position tout en tenant compte de vos résolutions portant les numéros CV-2014-08-57 et CV-2014-09-67 reçues dernièrement.

Pour poursuivre en ingénierie d'avant-projet, il est impératif de conclure le mode de financement relatif au traitement des coûts à engager. À cet effet, Hydro-Québec vous offre les alternatives suivantes :

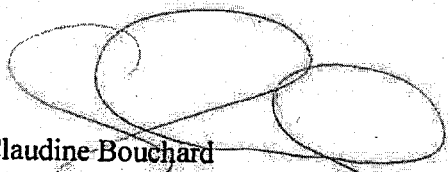
1. Hydro-Québec accepte de revoir sa position et vous offre l'opportunité de poursuivre votre projet selon les modalités du programme *Embellir les voies publiques* dont le partage des coûts se résume à ce que Hydro-Québec assume ses coûts électriques aériens et souterrains et la municipalité demanderesse prend en charge les coûts inhérents à la mise en place des ouvrages civils relatifs à la ligne souterraine.

À cet effet, le rapport d'étude préliminaire déposé le 17 juillet 2014 ne sera pas modifié. Cependant, nous vous fournirons sur demande une nouvelle grille de calcul de partage de coûts en lien avec les modalités appliquées au programme cité précédemment.

2. La Ville de Lévis retient temporairement son projet et attend l'annonce prochaine des nouvelles modalités du programme d'enfouissement *Embellir les voies publiques*. Ce programme visera des projets dont les ouvrages civils sont prévus en 2016. Cependant, Hydro-Québec n'est pas en mesure de vous confirmer l'acceptation de votre projet dans le cadre de ce programme.

Avant de démarrer l'ingénierie d'avant-projet comme demandé à la résolution CV-2014-09-67, Hydro-Québec demeure en attente de la position de la Ville quant aux choix proposés précédemment. Une résolution de conseil est nécessaire pour confirmer votre orientation.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Monsieur Bédard, mes salutations distinguées.



Claudine Bouchard
Directrice – Gestion des processus et soutien aux opérations

c. c. : Jean Cloutier, chef - Projet Hydro-Québec Distribution
Gina Savard, chef - Relations avec le milieu Hydro-Québec